LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »





En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 juillet 2018, au moins 493 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES PA	GES
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
0. INTRODUCTION	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME	5
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE	5
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE	5
I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	5
I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES	6
I.3. DES PERSONNES TORTUREES	6
I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	7
1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	8
II. VIOLATION DES DROITS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS	8
III. FAITS SECURITAIRES	8
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la

Démocratie

CPI : Cour Pénale Internationale

CNI : Carte Nationale d'Identité

EAC : East African Community

FNL : Front National de Libération

SNR : Service National de Renseignement

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

VBG : Violences Basées sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de juillet 2018 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du nº 117 à 120.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de tortures, des cas d'arrestations et détentions arbitraires, des cas de VBG et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 32 personnes ont été tuées dont 16 cadavres retrouvés, 7 personnes enlevées et/ou portées disparues, 18 torturées, 29 arrêtées arbitrairement et 5 victimes des VBG.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

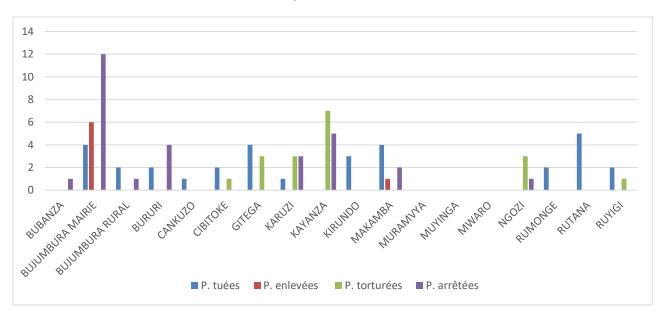
Dans ce rapport, des contributions forcées liées aux élections de 2020 ont été observées dans le pays.

La prolifération des armes ainsi que des attaques armées ont été relevées dans différents coins du pays au cours de cette période.

Des cas de violation des droits économiques, sociaux et culturels ont été relevés.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Figure I : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'Homme commises au Burundi au mois de juillet 2018



Dans ce rapport du mois de juillet 2018, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires. Les effectifs élevés des personnes tuées sont répertoriés en province de Rutana avec 5 cas, suivie de celles de Bujumbura Mairie, Gitega et Makamba avec 4 cas chacune.

Sur un total de 18 cas de torture relevés au cours du mois de juillet 2018, la province de Kayanza vient en tête avec 7 cas.

La plupart des cas d'arrestations arbitraires sont observés en Mairie de Bujumbura avec 12 cas sur les 29 cas relevés.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS ET DES IMBONERAKURE

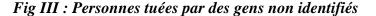
Dans ce rapport, des policiers et des membres de la milice Imbonerakure sont les présumés auteurs de 5 cas d'assassinat respectivement 3 cas et 2 cas notamment en province Bujumbura Rural, Bururi et Makamba.

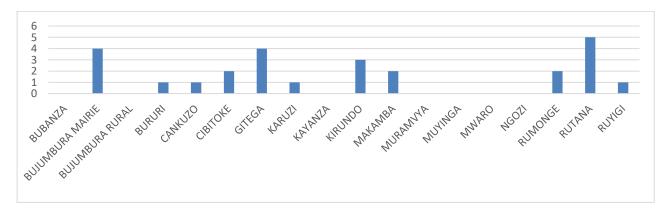
■ Personnes tuées par des policiers

Fig II: Graphique des personnes tuées par des policiers et des Imbonerakure

I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

■ Personnnes tuées par des Imbonerakure





Au cours du mois de juillet 2018, vingt-six cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières. Aucune enquête n'a été diligentée en vue de connaître les auteurs ou les mobiles de ces tueries.

Les provinces frappées sont Rutana avec 5 cas suivie de Bujumbura Mairie et Gitega avec 4 cas chacune.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Fig IV: Des personnes enlevées et/ou portées disparues



Au cours du mois de juillet 2018, la Ligue Iteka a relevé 7 cas des personnes enlevées puis portées disparues. La plupart de ces cas de violations ont été relevés en province Bujumbura Mairie avec 6 cas. Quatre cas d'enlèvement ont été commis par des policiers, 2 cas par des agents du SNR et 1 autre cas par des gens non identifiés.

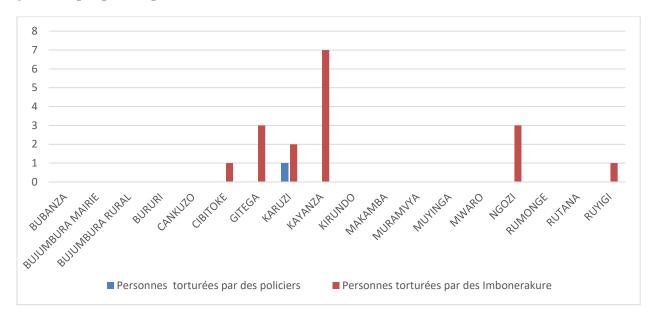
I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de juillet 2018, dix-huit cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province de Kayanza vient en tête avec 7 cas, suivie de Gitega, Karuzi et Ngozi avec 3 cas chacune.

Les membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa ont été les plus visés.

Pour la majorité des cas observés, les présumés auteurs sont les membres de la milice Imbonerakure avec 17 cas sur 18.

Fig V : Graphique des personnes torturées



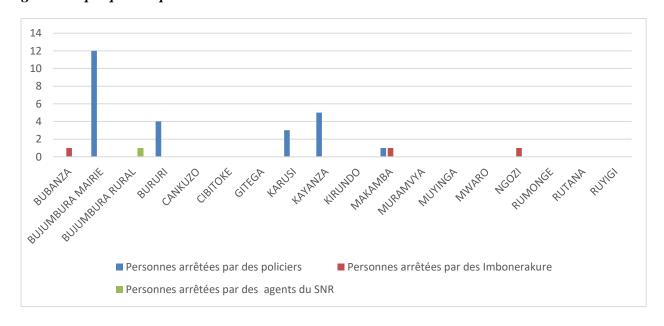
I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de juillet 2018, la Ligue Iteka a enregistré 29 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Des éléments de la police, des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR sont les auteurs de la plupart de ces arrestations.

La province de Bujumbura Mairie a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations avec 12 cas dont les présumés auteurs sont des policiers.

La Ligue Iteka a relevé des cas de personnes qui ont été arbitrairement arrêtées suite au contrôle des cahiers de ménages et des CNI.

Fig VI: Graphique des personnes arrêtées



1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE



Des cas de violences basées sur le genre ont été relevés dans ce rapport. Le graphique ci-dessus illustre les provinces touchées.

II. VIOLATION DES DROITS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS

Au cours de ce mois de juillet 2018, des violations des droits économiques, sociaux et culturels ont été relevés. En province Kirundo, des commerçants non membres du parti CNDD-FDD ont été interdits de vendre leurs marchandises. Dans certaines provinces, l'accès aux services publics a été conditionné par la présentation d'un reçu de paiement des contributions aux élections de 2020.

III. FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de juillet 2018, la Ligue Iteka a relevé dans le pays des cas de contributions forcées pour les élections de 2020 ainsi qu'à la journée dédiée à la solidarité nationale. Des éléments de la milice Imbonerakure sont très impliqués dans la collecte forcée de ces contributions. A titre illustratif, les provinces les plus touchées sont celles de Kirundo, Makamba, Bururi, Cankuzo, Karuzi, Muyinga, Bubanza et Makamba.

Des cas d'armes retrouvées dans la brousse, dans des maisons ou encore des attaques armées ont été rapportés dans les provinces de Bujumbura Mairie, Cankuzo, Bujumbura Rural et Bubanza.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinats, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa sont signalés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de violences basées sur le genre sont relevés dans ce rapport.

Des cas de contributions forcées pour les élections de 2020 ont été relevés.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les auteurs présumés des violations et irrégularités observées.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi:

- ➤ De désarmer la population en général et en particulier démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité;
- ➤ De mener des enquêtes, sanctionner des policiers, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'Homme et l'intimidation de la population ;

B) A l'UA

➤ De mettre en application sa décision qui consiste à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

➤ D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies

> De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

➤ De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- ➤ De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers de personnes tuées, refugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines de personnes torturées, portées disparues ainsi que des femmes et filles violées;
- D'user de ses pouvoirs pour ramener le gouvernement burundais à la table des négociations ;
- ➤ De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'EAC

- ➤ De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation :
- ➤ De renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

G) A la CPI:

D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

H) A la population

- ➤ De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

Références:

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo No 117

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/07/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-117.pdf

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo No 118

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/07/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-118.pdf

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo No 119

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/07/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-119.pdf

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo No 120

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/07/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-120.pdf